



VILLE DE GUINGAMP

MARCHÉ DE NOËL 2026



APPEL À CANDIDATURE

Location de chalets non alimentaires aux artisans, créateurs et producteurs locaux

Dans le cadre des animations organisées à l'occasion des fêtes de fin d'année, la Ville de Guingamp, en partenariat avec **la société Beach Parc Aventure**, organise son **Marché de Noël**, qui se déroulera **du vendredi 27 novembre au 27 décembre 2026 sur la Place du Centre**.

Afin de proposer au public un marché de Noël convivial, attractif, la Ville lance un **appel à candidatures pour l'occupation de 5 chalets installés pendant toute la durée de la manifestation** au cœur du marché de Noël qui sera composé d'un grand manège tout public « le sapin magique », d'un petit manège à destination des enfants « le manège de l'oncle Picsou », d'une pêche aux canards, de 7 chalets alimentaires exploités par Beach parc Aventure (churros, beignets, gaufres, confiseries, vin chaud, bière de Noël, etc.).

Le marché sera inauguré le vendredi 27 novembre avec la mise en route des illuminations et avec un feu d'artifice tiré vers 20h.

Un programme d'animation en cours d'élaboration sera déployé tout au long du mois : patinoire, concerts, spectacles de rue, calèche, balade à poneys, feu d'artifice le dimanche 20 décembre, etc.

1. Période et horaires d'ouverture : du vendredi 27 novembre au 27 décembre 2026

du 27 novembre au 20 décembre (hors vacances scolaires)

Horaires obligatoires : mercredi, vendredi, samedi et dimanche de 14h à 19h

Du 21 décembre au 27 décembre (pendant les vacances scolaires)

Horaires obligatoires : tous les jours de 14h à 19h

Les candidats s'engagent à respecter les horaires définis et assurer une présence régulière.

2. Qui peut candidater ?

L'appel à candidatures s'adresse prioritairement :

- aux artisans d'art ;
- aux créateurs ;
- aux artistes proposant leurs propres réalisations ;
- aux commerçants proposant des produits présentant un caractère artisanal, local ou directement lié à l'univers de Noël et des fêtes de fin d'année.

Les produits alimentaires sont exclus.

Les candidatures reposant principalement sur la revente de produits industriels ou standardisés pourront ne pas être retenues.

La Ville et son partenaire veilleront à rechercher une **diversité des activités et des produits proposés**, afin de garantir l'attractivité et la complémentarité de l'offre du marché.

3. Mise à disposition des chalets

Les exposants retenus disposeront d'un chalet pendant **l'intégralité de la période du Marché de Noël**.

Les principales caractéristiques des chalets sont les suivantes :

- dimensions : 3m x 2 m ;
- alimentation électrique

Le tarif de location est fixé à : **500 € TTC pour toute la durée du marché.**

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre d'artisans et créateurs, **un même chalet pourra être partagé par deux ou plusieurs exposants au cours de la période du Marché de Noël.**

Ce partage pourra prendre la forme soit d'une **occupation simultanée du chalet**, sous réserve que sa configuration le permette, soit d'une **occupation successive**, les exposants se répartissant entre eux les différents jours ou périodes d'ouverture du marché.

Cette organisation devra être **précisée dès le dépôt de la candidature**, avec l'identité de l'ensemble des exposants concernés, les produits proposés par chacun et, en cas d'occupation successive, le calendrier prévisionnel de présence.

4. Engagement des exposants

La candidature implique, sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées, un engagement de présence **pendant toute la durée du Marché de Noël et durant l'ensemble des horaires d'ouverture au public.**

Les exposants devront notamment :

- respecter les horaires d'ouverture et de fermeture fixés par l'organisation ;
- présenter un chalet soigné et décoré dans l'esprit des fêtes de fin d'année ;
- respecter les règles d'hygiène, de sécurité et les prescriptions applicables à leur activité ;
- disposer des assurances nécessaires à l'exercice de leur activité ;
- ne commercialiser que les produits déclarés dans leur dossier de candidature et autorisés par l'organisation.

5. Sélection des candidatures

Le nombre de chalets étant limité, le dépôt d'une candidature ne vaut pas attribution automatique d'un emplacement.

Critères de sélection des candidatures

- qualité et caractère artisanal des produits ;
- originalité des créations ou produits proposés ;
- adéquation avec l'esprit d'un marché de Noël ;
- diversité et complémentarité de l'offre par rapport aux autres exposants ;
- engagement à être présent pendant toute la durée de la manifestation.

L'organisation se réserve la possibilité de limiter le nombre d'exposants proposant des produits similaires afin de préserver la diversité commerciale du marché.

6. Composition du dossier de candidature

Les candidats devront transmettre le formulaire de candidature complété et accompagné des documents requis

par courriel : mairie@ville-guingamp.com

ou

par courrier : Ville de Guingamp 1 place du Champ-au-Roy 22200 GUINGAMP

7. Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures : 30 octobre 2026

Les candidats seront informés de la décision de l'organisation à compter du **9 novembre 2026.**